

Repère : 13.2
Edition N°1
Cir. FFVV N° 200

Le 06-10-1987

13.2 ANNEAUX TOST

* Dans la note 13.1 sont rappelés les avantages de l'utilisation d'un crochet TOST qui autorise le largage du câble, dans toutes les configurations de vol, quelque soit la tension qui s'exerce sur le câble.

Il est impératif d'utiliser aux deux extrémités du câble les anneaux en acier forgé, de dimension normalisée, portant l'estampille TOST, pour garantir l'efficacité du largage.

L'utilisation de manilles vissées en guise d'anneaux est formellement interdite.

LE DIRECTEUR



YVES POLLET